

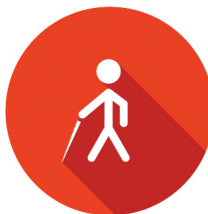
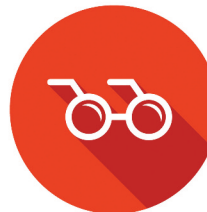
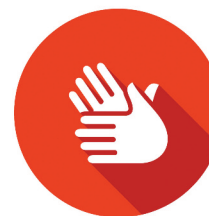


A retourner à :

Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble  
Animation et développement du commerce  
1 place André-Malraux  
CS 90297  
38016 Grenoble Cedex 1

COMMERÇANTS,  
RESTAURATEURS,  
HÔTELIERS,

VOTRE ÉTABLISSEMENT ACCESSIBLE À TOUS



En partenariat avec :





## VOTRE ÉTABLISSEMENT NE RESPECTE PAS LES RÈGLES D'ACCESSIBILITÉ ?

**Vous devez déposer un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).**

Avant le 27 septembre 2015, les établissements recevant du public (ERP) ont l'obligation de se mettre en conformité avec les règles d'accessibilité et de s'engager par la signature d'un Ad'AP.

**LA CHAMBRE DE COMMERCE  
ET D'INDUSTRIE DE GRENOBLE  
VOUS ACCOMPAGNE POUR ÉTABLIR  
UN PRÉ-DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ  
DE VOTRE ÉTABLISSEMENT.**

### Les étapes du pré-diagnostic sont les suivantes :

- visite de votre établissement par un conseiller de la CCI,
- explications sur les démarches à suivre pour être en conformité avec la loi,
- restitution écrite avec identification des non-conformités ; les mesures correctives seront à prévoir avec le concours de professionnels qualifiés pour leur évaluation et leur réalisation,
- une étude pour évaluer la faisabilité financière de la mise en accessibilité de votre établissement avec un conseiller à la CCI,
- un entretien pour répondre à vos questions juridiques liées à la mise en accessibilité avec un avocat à la CCI.



## DEMANDEZ UN PRÉ-DIAGNOSTIC

**avec un conseiller de la Chambre  
de commerce et d'industrie de Grenoble  
par retour du coupon (adresse au verso),  
par téléphone : 04 76 28 28 28,  
par fax : 04 76 28 29 00,  
par courriel : [pole.commerce@grenoble.cci.fr](mailto:pole.commerce@grenoble.cci.fr)**

Nom, prénom

Enseigne

Activité

Adresse

Téléphone

Fax

Courriel

**COÛT DU PRÉ-DIAGNOSTIC** dans le cadre de la convention entre la Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole :

**83,25 € TTC** au lieu de 555 € TTC pour les commerçants, restaurateurs, prestataires de service.

**125 € TTC** au lieu de 832,50 € TTC pour les hôteliers.



La CCI de Grenoble adhère à EcoFolio pour le recyclage des papiers.  
Maquette : service communication, CCI de Grenoble - Mars 2015 - Photos : Fotolia.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.